



Refus accord amiable, crédit consommation, suite séparation union libre

Par **Gohaud44**, le **08/06/2020** à **20:04**

Bonjour, Je suis séparée de mon ex compagnon depuis l'année dernière. Nous avons contracté un crédit auprès de la société XXXX d'un montant de 6.000 €. Lui, est l'emprunteur, moi co-emprunteur. Il ne paye pas son crédit, je n'ai utilisé que 2.500 € du crédit pour l'achat d'une voiture avec lui (la carte étant aux 2 noms). Suite à séparation et pour ne plus être co-emprunteur (car j'estime ne pas avoir à payer le restant du crédit vu que je n'y ai pas touché (le versement avait été fait sur son compte bancaire)), j'ai proposé à l'amiable soit de lui rendre la voiture ou soit de garder la voiture mais de lui verser les 2.500 € qui avaient servis à l'achat du véhicule. Il a refusé les deux propositions. Je suis de bonne foi, j'estime que vu que le crédit a servi pour payer la voiture, je me dois de lui payer ou soit de la lui redonner. Il faut savoir qu'à la séparation on s'était mit d'accord sur le fait que je récupère la voiture et "le crédit" (juste en changeant ses coordonnées bancaires avec les miennes) pour payer la somme de 2.500 € concernant la voiture et lui devait me payer le restant du crédit qu'il avait utilisé. Mais il n'a jamais rien voulu payer. Or, il a reçu il n'y a pas si longtemps l'héritage de son père. Je n'ai pas envie d'être fiché bancaire à cause de lui, je suis seule avec 2 enfants à charge. Je ne veux pas de crédit sur le dos, j'essaie de trouver les solutions mais il n'y a pas de retour positif de sa part (à part des injures en retour). Quel recours pourrais-je entreprendre pour obtenir soit l'une ou l'autre proposition s'il vous plaît ? Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **09/06/2020** à **08:58**

Bonjour, [quote] ex conjoint [/quote] Compte tenu de la suite ce n'est pas votre ex

conjoint mais votre ex compagnon. Il faut savoir qu'à la séparation on s'était mis d'accord. Par écrit ? Surement non, alors cet accord n'existe pas jusqu'à preuve du contraire. Je n'ai pas envie d'être fiché bancaire à cause de lui. Il n'y a pas de solution, vous êtes totalement solidaire vis à vis des tiers et donc du prêteur. Vous ne pouvez pas bénéficier du bénéfice de discussion, les poursuites seront engagées contre vous, ou votre ex compagnon, ou les deux à la fois.

Par **amajuris**, le **09/06/2020 à 10:43**

bonjour, vous êtes tous les deux co-emprunteurs avec une clause de solidarité. L'organisme de crédit peut donc demander le remboursement du crédit à n'importe lequel des coemprunteurs. L'organisme de crédit n'est pas concerné par le désaccord entre les co-emprunteurs, il veut être remboursé comme vous vous y êtes engagés à la souscription du prêt. Pour éviter ce genre de situation, il vaut mieux que chacun fasse un prêt. Dans une telle situation, il faut qu'un des co-emprunteurs rembourse le crédit et ensuite se retourne contre l'autre pour obtenir le remboursement de ce qu'il a payé à sa place. salutations